

Ministère de l'agriculture et de la pêche  
Direction générale de l'alimentation, sous direction de la qualité et de la protection des végétaux

Laboratoire national de la protection des végétaux

## Liste de plantes exotiques envahissantes à prendre en compte de manière prioritaire pour le CPHR révisé



De haut en bas et de gauche à droite : *Solanum elaeagnifolium*, *Periploca graeca*  
*Myriophyllum heterophyllum*, *Salpichroa origanifolia*

Expertise réalisée par: **Guillaume FRIED**  
Adresse: **LNPV Station de Montpellier**  
Date de révision: **15/11/2010**

Expert consulté :

- Pierre Ehret

Revue : **Philippe REYNAUD (LNPV)**

## Contexte

La révision du régime communautaire de la santé des végétaux (CPHR) prévoit un élargissement de son champ d'application incluant une prise en compte plus explicite des plantes exotiques envahissantes (PEE). Quatre options sont envisagées, i) le *statu quo*, ii) l'inclusion de PEE à impact économique (impact direct et indirect sur la santé des végétaux), iii) l'inclusion de PEE, y compris aquatiques, à impact plus large, y compris les dommages à l'environnement ou iv) l'inclusion de PEE ayant un impact sur la santé humaine.

A la demande du BSSV, le présent document fournit une liste de PEE qui pourraient être intégrées dans le CPHR révisé selon les deux options les plus envisageables (ii et iii). La liste a été hiérarchisée, suivant en cela une des conclusions des états généraux du sanitaire sur la priorisation des organismes nuisibles.

## Méthodes utilisées

### *Pré-sélection des espèces*

Il nous a semblé plus pertinent de mettre en avant les espèces qui ont déjà un impact en France ou dans l'UE mais qui ont encore une distribution très limitée. Pour cela nous avons effectué un tri à partir des listes de PEE existantes :

- en France (Aboucaya *et al.*, 1999),
- dans d'autres pays européens : liste noire et liste d'observation en Suisse ([http://www.cps-skew.ch/plantes\\_exotiques\\_envahissantes/liste\\_noirewatch\\_list.html](http://www.cps-skew.ch/plantes_exotiques_envahissantes/liste_noirewatch_list.html)), liste hiérarchisée en Belgique (<http://ias.biodiversity.be/species/all>), liste exhaustive de toutes les plantes introduites en Italie distinguant parmi celles-ci, les plantes invasives (Celesti-Grapow *et al.*, 2009), etc.
- ou à l'échelle de la région OEPP (liste d'alerte, liste A2 : [http://www.eppo.org/QUARANTINE/ias\\_plants.htm](http://www.eppo.org/QUARANTINE/ias_plants.htm)).

370 espèces déjà présentes en France, ou encore absentes mais présentes et envahissantes dans les pays voisins ou à l'échelle de l'OEPP, ont ainsi été pré-sélectionnés.

Lister les PEE absentes de l'UE nécessiterait un travail beaucoup plus conséquent (Cf. *infra* § **Limites de l'approche**) du fait d'un nombre d'espèces potentiellement envahissantes très important, associé à une incertitude élevée quant à leur impact réel en Europe. En première approximation nous avons toutefois sélectionné quelques PEE majeures au niveau mondial à partir d'une liste de référence (Weber, 2003).

### *Méthodes utilisées*

La hiérarchisation des espèces pré-sélectionnées a été effectuée en utilisant deux protocoles d'évaluation du risque : la méthode de priorisation de l'OEPP (Brunel *et al.*, 2010) et l'évaluation du risque développée pour l'Europe centrale (Weber & Gut, 2004).

La première méthode, développée avec l'OEPP dans le cadre du *Panel sur les plantes exotiques envahissantes* vise à sélectionner de manière claire et transparente les espèces prioritaires pour les prochaines ARP. Elle produit 3 listes : a) une liste d'espèces exotiques à faible risque, b) une liste d'espèces exotiques à surveiller (liste d'observation), c) une liste d'espèces exotiques envahissantes.

Cette dernière liste ne comprend que les espèces ayant une capacité de dissémination et un impact (sur l'économie ou l'environnement) élevés. Elle subit un tri supplémentaire visant à sélectionner les espèces à distribution restreinte ou absente au sein de l'Union européenne ou en France (répondant au

critère d'organisme de quarantaine) et qui font l'objet d'échanges internationaux (plantes ornementales, contaminant de semences ou d'autres marchandises, etc.)

La seconde méthode (Weber & Gut, 2004) est basée sur douze questions concernant la biologie de l'espèce (mode de reproduction et de dissémination), son comportement envahissant ailleurs dans le monde, le type d'habitat envahi, la taille des populations, etc. Un score est attribué selon la réponse à chaque question. Le score final permet de classer l'espèce dans un des trois niveaux de risque, 3-20 : risque faible ; 21-27 : risque intermédiaire ; 28-39 : risque élevé. Cette méthode est plutôt destinée à mesurer l'impact environnemental des plantes. Nous avons modifié une partie de la méthode en incluant dans la question 11 du protocole<sup>1</sup>, les habitats cultivés (cultures annuelles, vignes, vergers, prairies agricoles, forêts de production), afin que le résultat puisse être utilisé dans le contexte de l'option ii. En conséquence, certaines espèces peuvent avoir un score « environnemental » (E) et « agricole » (A) différent (voir Annexe 1).

#### *Données sur la distribution des espèces en France et dans l'Union européenne*

La distribution des espèces dans l'Union européenne est issue de la base de données DAISIE et des informations disponibles au niveau de l'OEPP. La distribution en France est basée sur les atlas floristiques en ligne ou récemment publiés par les Conservatoires Botaniques nationaux, complété par d'autres informations (communications personnelles) intégrées dans une base de données du LNPV régulièrement mises à jour.

### **Résultats**

Le **tableau 1** fournit une première liste de 36 PEE qui pourraient être prises en compte dans le CPHR révisé. La hiérarchisation quantitative des espèces (avec des scores) permet éventuellement de sélectionner un nombre plus restreint d'espèce. A noter que les résultats plus généraux de la hiérarchisation des espèces (Fried, 2010) montre qu'il y a en France environ 120 plantes invasives avérées ayant un impact sur l'environnement ou l'agriculture. Cependant la plupart sont déjà répandues sur une grande partie du territoire et seule une vingtaine d'espèces ont une distribution limitée compatible avec le statut d'organisme de quarantaine. Six espèces ont déjà fait l'objet d'ARP à l'échelle de l'OEPP pouvant justifier un ajout sur la Directive 2000/29: *Crassula helmsii*, *Eichhornia crassipes*, *Hydrocotyle ranunculoides*, *Polygonum perfoliatum*, *Pueraria lobata*, *Solanum elaeagnifolium*.

Les deux colonnes distinguent clairement les espèces à impact économique (option ii : 17 espèces) et celles qui ont un impact environnemental (option iii : 32 espèces).

Les trois lignes distinguent les espèces selon leur distribution : absente du territoire de l'UE, quasi-absente du territoire de l'UE, répandue dans l'UE mais absente ou presque en France. A noter que parmi les espèces quasi-absentes de l'UE, certaines peuvent être absentes en France, elles sont en caractères gras.

L'**annexe 1** donne de plus amples détails sur le mode d'introduction (ornementale, aquarium, contaminant de semences), les habitats à risque, le type d'impact : économique ou environnemental, leur répartition en France et en Europe, leur statut OEPP et le score (=risque) des espèces.

---

<sup>1</sup> La question originale dans Weber & Gut (2004) est la suivante : "11. *Habitats of species. Allocate species to one of the following. If more than one statement applies, take the one with the highest score. Riparian habitats (3), Bogs/swamps (3), Wet grasslands (3), Dry (xeromorphic) grasslands (3), Closed forests (3), Lakes, lakeshores, and rivers (3), Other (0)*" Elle vise à donner plus de poids aux espèces qui envahissent certains milieux naturels sensibles par rapport à d'autres espèces cantonnées aux bords de routes. En rajoutant les habitats cultivés dans la liste des habitats donnant un score de 3 points pour la question 11, on donne un poids équivalent aux espèces invasives qui peuvent avoir un impact sur la santé des végétaux cultivés.

**Tableau 1. Liste des PEE prioritaires pour le CPHR révisé.** Les chiffres entre parenthèse donne le score de l'espèce d'après la méthode d'évaluation des risques de Weber et Gut (2004) modifiée. Un score supérieur ou égal à 28 signifie un risque élevé, un score de 21 à 27 correspond à un risque intermédiaire. Pour une même espèce, le score n'est pas forcément le même entre impact économique et environnemental.

	Option ii : impacts économiques	Option iii : impacts environnementaux
<b>Absente</b> du territoire de l'UE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Microstegium vimineum</i> (27)</li> <li>- <i>Polygonum perfoliatum</i> (27)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Cortaderia jubata</i> (32)</li> <li>- <i>Microstegium vimineum</i> (27)</li> <li>- <i>Gymnocornis spilanthis</i> (25)</li> <li>- <i>Polygonum perfoliatum</i> (24)</li> </ul>
<b>Quasi-absente</b> du territoire de l'UE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Pueraria lobata</i> (32)</li> <li>- <i>Eichhornia crassipes</i> (30)</li> <li>- <i>Hakea sericea</i> (30)</li> <li>- <i>Alternanthera phyloxeroides</i> (29)</li> <li>- <i>Gunnera tinctoria</i> (29)</li> <li>- <i>Humulus japonicus</i> (29)</li> <li>- <i>Nassella</i> spp. (29)</li> <li>- <i>Apios americana</i> (28)</li> <li>- <i>Murdannia keisak</i> (28)</li> <li>- <i>Eriochloa villosa</i> (27)</li> <li>- <i>Verbesina encelioides</i> (26)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Salvinia molesta</i> (33)</li> <li>- <i>Pueraria lobata</i> (32)</li> <li>- <i>Eichhornia crassipes</i> (30)</li> <li>- <i>Hakea sericea</i> (30)</li> <li>- <i>Sesbania punicea</i> (30)</li> <li>- <i>Spartina densiflora</i> (30)</li> <li>- <i>Pistia stratiotes</i> (30)</li> <li>- <i>Alternanthera phyloxeroides</i> (29)</li> <li>- <i>Gunnera tinctoria</i> (29)</li> <li>- <i>Humulus japonicus</i> (29)</li> <li>- <i>Myriophyllum heterophyllum</i> (29)</li> <li>- <i>Apios americana</i> (28)</li> <li>- <i>Hydrilla verticillata</i> (26)</li> <li>- <i>Leucaena leucocephala</i> (26)</li> <li>- <i>Nassella</i> spp. (26)</li> </ul>
Absente ou quasi-absente en France (mais répandue dans l'UE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Eragrostis curvula</i> (33)</li> <li>- <i>Sicyos angulata</i> (déjà trop répandue ?) (29)</li> <li>- <i>Solanum elaeagnifolium</i> (28)</li> <li>- <i>Echinocystis lobata</i> (26)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Hydrocotyle ranunculoides</i> (34)</li> <li>- <i>Eupatorium adenophorum</i> (32)</li> <li>- <i>Acacia saligna</i> (31)</li> <li>- <i>Crassula helmsii</i> (31)</li> <li>- <i>Elide asparagoides</i> (déjà trop répandue ?) (30)</li> <li>- <i>Acacia longifolia</i> (29)</li> <li>- <i>Gomphocarpus fruticosus</i> (29)</li> <li>- <i>Sicyos angulata</i> (déjà trop répandue ?) (29)</li> <li>- <i>Eragrostis curvula</i> (28)</li> <li>- <i>Arctotheca calendula</i> (27)</li> <li>- <i>Cabomba caroliniana</i> (27)</li> <li>- <i>Rosa multiflora</i> (27)</li> <li>- <i>Echinocystis lobata</i> (26)</li> </ul>
NB : en gras les espèces absentes en France		

## Limites de l'approche

### *Espèces encore absentes de l'UE ou de France*

Prédire avec certitude quelles espèces vont devenir envahissantes sur un territoire donné constitue l'enjeu majeur de la science dédiée aux invasions biologiques. Malgré des avancées, cela reste un exercice périlleux. Pour les plantes, un des meilleurs indices est le comportement envahissant observé en dehors de la zone à risque. En ciblant sans critères précis de priorisation les espèces envahissantes dans les climats tempérés et les habitats similaires à ceux existants en France, la liste des espèces potentiellement envahissantes serait considérable et peu crédible (plusieurs centaines d'espèces). Nous avons donc fait le choix de ne sélectionner dans un premier temps que les espèces qui étaient déjà envahissantes sur le continent européen. Cela exclut donc des espèces connues pour être envahissantes ailleurs dans le monde, mais présentes depuis longtemps en Europe sans signe d'envahissement : par exemple, *Akebia quinata* (25), *Boussingaultia cordifolia* (26), *Bidens pilosa* (25), *Brassica tournefortii* (21), *Elaeagnus umbellata* (26). Ce sont toutefois des espèces placées sur « liste d'observation » dont il convient de surveiller le comportement futur.

### *Notion de distribution limitée*

La notion de distribution limitée permettant une éradication ou une lutte obligatoire à faible coût reste relativement floue. Nous n'avons pas pu utiliser de seuil strict puisque la précision des données disponibles sur la distribution des espèces varient depuis un nombre précis de stations jusqu'à une présence à l'échelle d'un département sans plus de précisions.

Il faudrait par ailleurs savoir quel est la limite d'un coût de lutte acceptable afin de pouvoir définir en fonction de ce coût (et suivant les caractéristiques de l'espèce et la difficulté à la contrôler), ce qu'est une distribution limitée.

Par ailleurs comment considérer la distribution des espèces qui ne sont pas encore naturalisées mais déjà largement cultivées dans les jardins ? Un plan de contrôle officiel devra-t-il également éliminer les plantes chez les particuliers ?

## Références

Aboucaya A., 1999 - Premier bilan d'une enquête nationale destinée à identifier les xénophytes invasifs sur le territoire métropolitain français (Corse comprise), in Les Actes du colloque « Les plantes menacées de France », Brest, 15-17 octobre 1997. Numéro spécial de la Société Botanique du Centre-Ouest, 19, 463-482.

Brunel, S., Branquart, E., Fried, G., van Valkenburg, Y., Brundu, G., Starfinger, U., Buholzer, S., Uludag, A., Joseffson, M., Baker, R., 2010. EPPO Prioritization process for Invasive Alien Plants. *EPPO Bulletin* (in press)

Celesti-Grapow L, Alessandrini A, Arrigoni PV, Banfi E, Bernardo L, Bovio M, Brundu G, Cagiotti MR, Camarda I, Carli E, Conti F, Fascetti S, Galasso G, Gubellini L, La Valva V, Lucchese F, Marchiori S, Mazzola P, Peccenini S, Poldini L, Pretto F, Prosser F, Siniscalco C, Villani M, Viegi L, Wilhelm T & Blasi C (2009) Inventory of the non-native flora of Italy. *Plant Biosystems* 143, 386–430.

Fried G (2010) Prioritization of Potential Invasive Alien Plants in France. *2nd International Workshop Invasive Plants in the Mediterranean Type Regions of the World*, Trabzon, Turkey (in press).

Weber E (2003) *Invasive Plant Species of the World – A Reference Guided to Environmental Weeds*. CABI Publishing, Wallingford, UK, 548 p

Weber E, Gut D (2004) Assessing the risk of potentially invasive plant species in central Europe. *Journal for Nature Conservation* 3, 171-179.

## Sites Internet consultés

Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages : [http://www.cps-skew.ch/plantes\\_exotiques\\_envahissantes/liste\\_noirewatch\\_list.html](http://www.cps-skew.ch/plantes_exotiques_envahissantes/liste_noirewatch_list.html) [Consulté en octobre 2010]

DAISIE European Invasive Alien Species Gateway: <http://www.europe-aliens.org> [Consulté en octobre 2010]

EPPO/OEPP - Priority list of invasive alien plants to be managed in EPPO member countries : [http://www.eppo.org/QUARANTINE/ias\\_plants.htm](http://www.eppo.org/QUARANTINE/ias_plants.htm) [Consulté en octobre 2010]

Invasive Species in Belgium : <http://ias.biodiversity.be/species/all> [Consulté en octobre 2010]

## Annexe 1. Principales caractéristiques des espèces listées dans le tableau 1

Espèces	Origine	Habitats à risque	Impact	Répartition		Statut OEPP ou DAISIE	Score
				France	Europe		
<b><i>Hydrocotyle ranunculoides</i></b> Plante aquatique	Ornementale	Eaux stagnantes ou à faible courant : étangs, réseaux de fossés, canaux, cours d'eau à faible débit	E : peuplements denses => anoxies, eutrophisation + compétition avec autres plantes	Localisée : Essonne, Loire-Atlantique	Angleterre, Pays-Bas, Belgique	A2	34
<b><i>Eragrostis curvula</i></b> Graminée vivace	Ornementale	Prairies, landes, bords de routes, zones rudérales	E : pourrait réduire la diversité floristique <b>A : pourrait diminuer la qualité fourragère des prairies (esp. non consommée par le bétail)</b>	Localisée (gare de Rouen, Leucate)	Envahissante en Espagne. Naturalisé en Allemagne, Belgique, UK,...	-	A : 33 E : 28
<b><i>Salvinia molesta</i></b> Fougère d'eau	Aquarium	Eaux stagnantes ou à faible courant : étangs, réseaux de fossés, canaux, cours d'eau à faible débit, [ailleurs dans le monde, dans les <b>rizières</b> (mais non observé dans ce milieu en Europe)]	[A : mauvaise herbe importante des cultures de riz en Asie] E : peuplements denses => anoxies, eutrophisation + compétition avec autres plantes	Absente	Très localisée : Italie (2 sites) et Portugal (1 site)	Liste d'Alerte Pr.	33
<b><i>Cortaderia jubata</i></b> Graminée vivace	Ornementale <sup>2</sup>	Habitats côtiers (dunes), bords de cours d'eau, prairies	E : pourrait localement éliminer les espèces indigènes.	Absente	Absente	-	32
<b><i>Eupatorium adenophorum</i></b> Plante vivace	Ornementale	Ripisylves, forêts humides	E : pourrait former des populations denses éliminant les espèces indigènes. Actuellement aucun impact en France, mais envahissante en Espagne.	Localisée : Corse et Alpes-Maritimes	Espagne, Portugal, Grèce	-	32
<b><i>Pueraria lobata</i></b> Liane	Ornementale	Forêts de feuillus, <b>plantations de conifères</b> , bords de routes, <b>prairies</b> , berges de rivières	<b>A : peut étouffer de jeunes plantations (sylviculture, arboriculture)</b> E : forte réduction de la biodiversité sous les draperies monospécifiques formées par cette liane.	Absente	Très localisée : Italie, Suisse (Tessin)	A2 Pr.	32

<sup>2</sup> Pourrait être utilisée comme ornementale pour contourner une éventuelle interdiction de *Cortaderia selloana* (herbe de la Pampa). *Cortaderia jubata* est considérée comme causant des dommages plus importants que *C. selloana* en Californie et en Australie notamment.

## Suite

<b><i>Crassula helmsii</i></b> Plante aquatique	Aquarium	Bord d'étangs, eaux stagnantes	E : forme des tapis végétal très denses qui supplantent les espèces aquatiques indigènes, affectent le succès reproducteur du triton crêté ( <i>Triturus cristatus</i> ), empêchent l'écoulement de l'eau et nuisent aux activités de loisirs.	Bretagne (3 stations, sous contrôle), 14 (2 stations), 59 (1 station), 01 (1 station)	Répandue : Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni, Irlande, Italie Espagne, Portugal.	A2 Pr. "100 of the worst"	31
<b><i>Acacia saligna</i></b> Arbre	Ornementale	Maquis littoral, forêts riveraines, potentiellement dans les dunes.	E : Modification de la composition chimique du sol (litière abondante), réduction de la diversité floristique	Localisée dans le Var, A.-M. et la Corse	Pays méd. : Espagne, Portugal, Grèce, Italie, ...	-	31
<b><i>Eichhornia crassipes</i></b> Plante aquatique	Ornementale de bassin aquatique	Eaux stagnantes ou à faible courant, <b>rizières</b>	<b>A : réduit la disponibilité en eaux dans les canaux d'irrigation + compétition directe avec le riz.</b> E : les peuplements denses entraînent des conditions d'anoxies dans l'eau (néfaste pour la faune) et éliminent localement des plantes aquatiques indigènes	Présent en Corse (sous contrôle par le CBN de Corse). Sur le continent, présence ponctuelle	Localisée : Espagne et Portugal	A2 Pr.	30
<b><i>Elide asparagoides</i></b> Liane vivace	Ornementale	Garrigues, maquis, lisières forestières, potentiellement dans les dunes	E : Elimine les plantes herbacées et arbustes indigènes, empêche la régénération naturelle de la forêt	Localisée : Var, A.-M. et Corse	Italie, îles méditerranéennes	-	30
<b><i>Hakea sericea</i></b> Arbuste	Ornementale	Maquis, forêts sempervirentes, <b>pinèdes</b>	E : forme des fourrés impénétrables, réduit la diversité floristique et augmente les risques d'incendies (et profite des incendies) <b>A : régénération de la forêt</b>	Localisée dans le 83 et le 06 (Esterel)	Localisée : Espagne, Portugal (envahissante)	Liste d'alerte	30
<b><i>Sesbania punicea</i></b> Arbuste	Ornementale	Ripisylves, berges de rivières, bords de route	E : fixe l'azote, appauvrit la flore des milieux envahis	Corse	Localisée : Sardaigne, Portugal, Madeire	Liste d'alerte	30
<b><i>Spartina densiflora</i></b> Graminée	Ornementale ?	Estuaires	E : forme des touffes très denses modifiant la structure des communautés et éliminant les espèces indigènes	Absente	Localisée : Espagne (envahissante), Portugal	-	30
<b><i>Pistia stratiotes</i></b> Plante aquatique	Ornementale de bassin aquatique	Eaux stagnantes ou à faibles courants	E : recouvre entièrement des plans d'eau (=> anoxie, baisse de la lumière), compétition avec les espèces indigènes <b>A : indirect, réduit les ressources en eau disponible pour l'irrigation</b>	Ponctuellement envahissante : 30, 33 mais instable	Présente dans environ 9 pays mais toujours instable, rare	Liste d'alerte	30



## Suite et fin

<b><i>Acacia longifolia</i></b> Arbuste	Ornementale	Ripisylves, maquis littoral, dunes et arrières-dunes	E : litière abondante enrichissant le sol (N, P) et réduisant la diversité floristique (en particulier inhibe la germination des annuelles)	Localisée dans le Var et les A.-M.	Répandue en pays méd. : Portugal, Italie, Espagne	-	29
<b><i>Alternanthera phyloxeroides</i></b> Plante aquatique, semi-terrestre	Aquarium et ornementale de bassin	Eaux stagnantes ou à faible courant : rivières, lacs, étangs, canaux d'irrigation, <b>prairies humides, cultures irriguées, rizières</b>	<b>A : peut potentiellement envahir des prairies humides, des rizières et des cultures irriguées</b> ; peut réduire la disponibilité de l'eau dans les canaux d'irrigation E : peuplements denses => anoxies, baisse la lumière incidente, compétition avec les autres plantes	Localisée sur le Tarn et la Garonne	Localisée et envahissante en Italie	Liste d'alerte	29
<b><i>Gomphocarpus fruticosus</i></b> Arbuste	Ornementale	Bords de rivière, endroits humides	E : peut former des peuplements denses réduisant la diversité floristique.	Localisée : Nord de la Corse et Alpes-Maritimes, Var	Pays méditerranéen de l'UE	-	29
<b><i>Gunnera tinctoria</i></b> Plante vivace	Ornementale	Bords de rivière, prairies humides, landes, tourbières	E : les grandes feuilles éliminent les espèces indigènes, les peuplements de cette espèce réduisent la diversité spécifique A : rend difficile l'exploitation agricole des terres envahies	Absente	Royaume-Uni, Irlande	-	29
<b><i>Humulus japonicus</i></b> Liane annuelle	Ornementale	Berges de rivières, (dans son aire d'origine, elle est une <b>mauvaise herbe majeure des cultures</b> )	E : forme des draperies imposantes, réduit la diversité floristique <b>A : impact potentiel dans les cultures annuelles de printemps et dans les vergers</b> S : pollen très allergène	Très localisée dans le Gard (sur les berges du Gardon)	Hongrie et Italie (envahissante)	Liste d'alerte	29
<b><i>Myriophyllum heterophyllum</i></b> Plante aquatique	Aquarium et Ornementale de bassin	Eaux stagnantes ou à faible courant	E : peuplements denses => anoxies, baisse la lumière incidente, eutrophisation + compétition avec les autres plantes	Absente	Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Espagne	Liste d'alerte	29
<b><i>Nassella spp.</i></b> ( <i>N. trichotoma</i> , <i>N. neesiana</i> , <i>N. tenuissima</i> )	Ornementale	Bords de routes, pelouses sèches, <b>prairies</b>	Très envahissante en Australie, à surveiller en Europe où elle n'a pas (encore) un tel comportement. <b>Pourrait fortement déprécier la qualité fourragère des prairies</b> et réduire la biodiversité.	Localisée dans l'Hérault, Corse	Italie, Espagne	Liste d'alerte	A : 29 E : 26

Suite

<b><i>Sicyos angulatus</i></b> Liane annuelle	Semences de maïs, ornementale	<b>Champs de maïs</b> et ripisylves	A : adventice nuisible en maïs E : forme des draperies importantes en ripisylves étouffant la végétation indigène	Invasive dans les maïs du Sud-Ouest (33, 65), localisée dans les ripisylves du Rhône (13,84)	Répondue	IAS List	29
<b><i>Apios americana</i></b> Herbacée vivace	Ornementale et alimentaire	<b>Champs de maïs</b> et ripisylves	<b>A : très envahissante dans les champs de maïs de la plaine du Pô.</b>	Au moins cultivée	Italie (Piémont), Autriche	-	28
<b><i>Murdannia keisak</i></b> Plante aquatique	Semences de riz	<b>Champs de riz</b> (Italie), mais peut envahir des zones humides naturelles (Etats-Unis)	A : en extension dans les rizières italiennes mais impact à préciser en Europe. E : forme un tapis dense à la surface de l'eau qui exclut la végétation indigène	Absente	Italie	-	28
<b><i>Solanum elaeagnifolium</i></b> Herbacée vivace	Semences de cultures (maïs, luzerne), rarement ornementale	Actuellement uniquement dans une friche maïs pourrait devenir une invasive majeure des cultures	<b>A : adventice majeure des céréales en Afrique du Nord, en Syrie, etc., très difficile à contrôler.</b>	Localisée dans l'Hérault	Dispersée dans quelques pays méditerranéens	A2	28
<b><i>Arctotheca calendula</i></b>	Ornementale	Habitats côtiers : dunes, arrières-dunes, zones rudérales	E : élimination de la flore indigène	Localisée dans les Pyrénées-Atlantiques, la Gironde, l'île d'Yeu, l'Hérault et le Tarn	Dispersée en Espagne (envahissante), Italie, Portugal, ..	-	27
<b><i>Cabomba caroliniana</i></b> Plante aquatique	Aquarium	Eaux stagnantes ou à faible courant : rivières, étangs, lacs, fossés, canaux, ...	E : peuplements denses => anoxie, baisse la lumière incidente, exclut la végétation indigène, empêche les activités de loisirs (pêche)	Canal de Bourgogne et Canal du Midi	Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Hongrie	IAS List	27
<b><i>Microstegium vimineum</i></b> Graminée annuelle	Semences pour oiseaux, fourrages	<b>Sous-bois</b> , ripisylves	<b>A : potentiellement problématique en sylviculture</b> E : réduit la diversité floristique et empêche la régénération naturelle de la forêt	Absente	Absente de l'UE (Présente en Turquie)	Liste d'alerte	27

## Suite et fin

<b><i>Eriochloa villosa</i></b> Graminée annuelle	Semences de maïs	<b>Champs de maïs, de soja, de tournesol, jachères</b> , bords de champs, berges de rivières	<b>A : en expansion et très envahissante en Roumanie et en Hongrie (forme des peuplements denses : jusqu'à 94 plantes au m<sup>2</sup>, difficile à contrôler)</b>	Citée historiquement en Alsace (non revue récemment)	Hongrie, Roumanie	Liste d'alerte	<b>A : 27 E : 24</b>
<b><i>Polygonum perfoliatum</i></b> Liane annuelle	Contaminant de plantes ornementales ?	<b>Lisières et coupes forestières</b> , bords de routes, friches, fossés	<b>A : peut étouffer les jeunes plantations (sylviculture)</b> E : réduit la diversité floristique	Absente	Absente de l'UE (présente en Turquie)	Liste A2	<b>A : 27 E : 24</b>
<b><i>Rosa multiflora</i></b>	Ornementale	Forêts, lisières forestières, prairies, bords de routes	E : réduit la richesse spécifique <b>A : empêche la régénération de la forêt</b>	Localisée (Mayenne, Pyrénées)	Disséminée : surtout nord de l'Europe	-	<b>27</b>
<b><i>Hydrilla verticillata</i></b> Plante aquatique	Aquarium	Sources, lacs, marais, fossés, rivières et embouchures de cours d'eau	E : forme des tapis très denses à la surface de l'eau, excluant toute lumière et diminuant fortement la diversité floristique et animale. Réduit l'oxygène dissous et modifie le pH. Affecte les activités récréatives.	Absente ?	Localisée : Irlande, Lettonie, Lituanie, Pologne.	Liste d'alerte	<b>26</b>
<b><i>Leucaena leucocephala</i></b> Plante aquatique	Ornementale	Ripisylves, bords de routes, habitats côtiers	E : peut former des populations monospécifiques éliminant les espèces indigènes	Absente	Espagne (+ îles Canaries), Madeire	-	<b>26</b>
<b><i>Verbesina encelioides</i></b> Annuelle estivale	Contaminant de sol ou de laine ?	<b>Cultures sur sols sableux, acides, bords de routes</b>	<b>A : pourrait devenir une mauvaise herbe majeure du maïs et/ou du tournesol dans le Midi. Toxique pour le bétail (galegine).</b>	Absente	Localisée : Espagne, Danemark	Liste d'alerte	<b>A : 26 E : 23</b>
<b><i>Echinocystis lobata</i></b> Liane annuelle	Ornementale	Berges de rivières, ripisylves, <b>lisières et coupes forestières, forêts</b> , zones perturbées	E : liane à croissance et à ramification rapide, couvrant de vastes surfaces, éliminant ainsi la végétation indigène	Absente	Répandue en Europe de l'Est et du Nord	100 of the worst (DAISIE)	<b>26</b>
<b><i>Gymnocoronis spilanthoides</i></b> Plante aquatique	Aquarium	Eaux stagnantes ou à faible courant : lacs, cours d'eau, zones humides	Très utilisée en aquariophilie (dont en France), invasive au Japon, Australie E : élimine les espèces aquatiques indigènes, <b>réduit la disponibilité de l'eau (irrigation)</b> ,	Absente	Accidentelle en Hongrie	Liste d'alerte	<b>25</b>